

succès
du sgen-cfdt
au cegt



la résistible ascension
du capitalisme
dans la recherche

721

9 janvier 1978

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

hebdomadaire du Sgen-Cfdt



Points de repère

Action et luttes

p 4

Un coup de force
550 F par mois
Madame le proviseur

Débats-combats

p 5 à 7

La recherche outre-mer menée en bateau
Enset : les bébés profs ne veulent pas être sacrifiés
Université : une grève qui promet
La partition des établissements



Attention danger

p 8

Une directrice d'école témoinne



Dossier

p 9 à 14

La résistible ascension du capitalisme dans la recherche

Elections

p 15

Cegt : progrès sensibles du Sgen-Cfdt

Le point sur les i

p 16 à 18

Le Sgen face à la politique ministérielle
Premier degré : concentrer et hiérarchiser

Actualité Sgen

p 19 et 20

Le bureau national général des 15 et 16 décembre
La plate-forme du Sgen

Tribune des académies

p 22

Dijon : « Ceux qui la font et ceux qui ne la font pas... »



Photos : P. Allard - Inrdp (p. 4), G. Bloncourt (p. 6, 17, 18), A. Boivin (p. 10), D. Bosquet (p. 9, 11, 13), dr (p. 3), J.-F. Launay (p. 22), P. Granaud (p. 24).

SU a lu

la monnaie démystifiée

Le pouvoir utilise souvent l'alibi de la complexité des phénomènes économiques pour camoufler des décisions politiques sous un habillage technique. Dans une perspective autogestionnaire, il est important que soient démystifiées les analyses économiques des spécialistes. C'est cet objectif que poursuit la fédération Cfdt de la banque en publiant un petit livre (1), heureux counterparts à un ouvrage de même format publié par... la Banque de France.

Souhaitons pour conclure que d'autres fédérations suivent cet exemple.

(1) « La monnaie, ... de la fiction à la réalité », fédération Cfdt de la Banque.

Billet

petit papa Noël

M. Haby est à l'écoute de l'opinion publique. Il a suffi que le bon docteur Lagarde crie à l'assassin en constatant dans les établissements où sa fédération est représentée que la réforme est inappliquée pour que le ministre ficelle son cadeau. C'est à une heure du matin le 23 décembre que les journaux ont reçu une dépêche menaçant des foudres de la loi sur le service fait les enseignants qui feraient preuve de mauvaise volonté. A ce poulet, il n'a même pas manqué la faveur... faite aux bien-pensants.

Alain d'AIX

Syndicalisme universitaire n° 721 du 9 janvier 1978

L'union est un combat...

par P. Béghain



Parce qu'elle répond à la volonté des travailleurs de l'Éducation et de la recherche, et parce qu'elle est indispensable pour mettre en échec la politique du pouvoir, le Sgen-Cfdt a choisi depuis longtemps de proposer à ses partenaires syndicaux l'unité d'action, et de la mettre en pratique dans tous les secteurs où sont réalisées les conditions d'une action de masse sur des objectifs de classe. Divers faits récents appellent cependant de notre part quelques remarques et mises au point.

D'abord la confirmation du refus obstiné de l'unité de la part de plusieurs syndicats de la Fen.

Le Sni en premier, après avoir pris des décisions unilatérales hasardeuses à propos des conseils d'école, et s'être ainsi exposé aux critiques fondées de plusieurs organisations de travailleurs, dont la Cfdt, a cru bon de déverser dans sa presse nationale un flot d'inepties à l'encontre de notre confédération, pour escamoter le débat fondamental sur la place des travailleurs et des parents dans l'école. Pour sa part, le Sgen-Cfdt, auquel un nombre croissant d'instituteurs font confiance pour impulser une action syndicale authentique dans le premier degré, est prêt à aborder ce débat qui dépasse évidemment le cadre étriqué de la participation-bidon telle que la conçoit Haby.

Dans le secteur de l'enseignement technique, le Snetaa explique laborieusement que le Sgen-Cfdt, par ses actions de réduction des effectifs et le vote, en 1977, de la loi sur le service fait, a limité les possibilités d'action syndicale et expose les

personnels à la répression. Si l'on suivait un tel raisonnement, on rendrait l'ensemble des travailleurs de la fonction publique responsables des lois anti-grève de 1961 et 1963 !

Toujours est-il que le Snetaa qui, depuis des années, a donné l'exemple de l'inaction et entretenu la démobilisation dans les Cet, face aux initiatives unitaires du Sgen-Cfdt et du Snetp-Cgt, est mal placé pour se plaindre.

Ainsi, le Snaen qui, au sein de la Fen, regroupe une partie des agents et ouvriers professionnels, refuse-t-il systématiquement, et encore le 1er décembre, toute initiative commune avec le Sgen-Cfdt. La division syndicale qu'entretient ainsi le Snaen, malgré nos démarches unitaires répétées, fait le jeu du pouvoir. Est-ce l'effet du hasard ?

Enfin, il nous paraît de moins en moins admissible que certains syndicats de la Fen utilisent les actions interprofessionnelles pour se dérober à l'unité d'action dans leur secteur professionnel.

Ailleurs, cependant, dans la continuité des pratiques antérieures, des accords intersyndicaux sont intervenus au début de cette année scolaire avec divers syndicats de la Cgt et de la Fen.

Toutefois, l'attitude récente du Snes nous amène à nous interroger.

Nous ne mentionnons qu'au passage le cocorico immodeste de son secrétaire général qui n'hésite pas à déclarer que son syndicat est la seule organisation représentative des personnels du second degré.

Il y a plus grave : le Snes a cru bon de prendre à parti nos votes au Comité technique paritaire ministériel sur la création d'une catégorie d'agrégés hors-échelle (cf. p. 16).

Nous n'avons que faire, et un nombre accru d'enseignants du second degré avec nous, qu'une organisation, fût-elle majoritaire, distribue bons et mauvais points. Nous jugeons la déclaration commune à ses fruits ; c'est-à-dire au développement réel de l'action unitaire dans les établissements.

Cela dit, il reste à ajouter ceci : pour le Sgen-Cfdt, la recherche de l'unité d'action sur le terrain de l'éducation ne se limite pas aux personnels et à leurs organisations syndicales. L'école est, aujourd'hui, un enjeu déterminant dans la lutte des classes.

Dès lors, les travailleurs et les parents, les jeunes aussi au premier chef, sont directement concernés par les luttes présentes ou à venir dans l'école. Un pas important est franchi chaque fois qu'ils se mobilisent avec les personnels. Mais il reste à donner à ces interventions, pour l'instant encore trop ponctuelles et locales, un caractère plus massif et mieux organisé.

Cette intervention des travailleurs et des jeunes ne se fera pas sans les travailleurs de l'école, à plus forte raison contre eux. Nous souhaitons qu'elle ne se fasse pas malgré eux !

C'est une des raisons d'être du Sgen-Cfdt, par sa présence active au sein d'une confédération ouvrière, de permettre que l'unité d'action dans l'Éducation et la recherche prenne toutes ses dimensions. ■

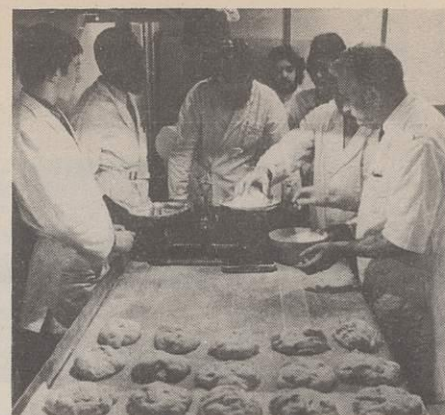
taxe d'apprentissage

un coup de force

Les professeurs et parents du conseil d'administration du lycée technique de Moulins, ont refusé que la taxe d'apprentissage serve à éponger le déficit du budget de l'établissement. Dans celui-ci apparaissent en effet une centaine de repas servis par les sections hôtelières lors de visites de personnes extérieures (armée, hôteliers, chefs d'entreprise...) alors que le conseil d'administration avait limité le budget « réception » à 400 F.

Réponse des représentants des patrons au Ca : une lettre aux entreprises de la région demandant de refuser de verser la taxe d'apprentissage au lycée. Il s'agit d'un chantage patronal inadmissible. La taxe d'apprentissage est versée à l'établissement et gérée par le conseil d'établissement.

Le problème posé est celui du pouvoir exorbitant du patronat d'attribuer la taxe à qui bon lui semble. Notre revendication reste plus que jamais une répartition régionale de la taxe afin d'éviter toute pression sur les établissements. Les bons lycées arrivent à avoir des budgets énormes, alors que ceux qui par exemple se trouvent en concurrence avec une école privée doivent fonctionner avec les seuls crédits de l'État. Rappelons au passage que ceux-ci ne sauraient suffire à un établissement.



centre bessières

550 F par mois

Les élèves-maîtres du centre Bessières (centre national de formation des professeurs certifiés de Tme) sont en lutte pour obtenir un statut, actuellement inexistant, et un salaire mensuel leur permettant de survivre. Ils ne perçoivent actuellement qu'une simple bourse mensuelle de 550 F pour se loger, se nourrir, assurer leurs frais scolaires, de transport, etc., soit 18 F par jour, quel luxe !

Tous les élèves professeurs perçoivent un salaire, quel est le sens de cette discrimination ?

Les mêmes remarques s'imposent quant à l'absence de statut. Là encore ils subissent un traitement particulier. Les études suivies au centre débouchent uniquement sur l'enseignement des travaux manuels. En cas d'échec, après 4 ou 5 années d'études, un seul débouché : la brillante carrière de Ma !

A notre avis, le centre fonctionne trop en circuit fermé. Une bonne partie des études pourrait s'effectuer en université en conservant la partie proprement technique au centre.

De toute façon, dans l'immédiat, ils ont droit et doivent exiger un statut et un salaire au même titre que tous les élèves-professeurs.

chatenay-malabry

madame le proviseur

Madame le proviseur du lycée de Chatenay Malabry n'aime pas être critiquée. En octobre de cette année, elle obtient l'inculpation pour diffamation de deux parents d'élèves délégués qui avaient mis en cause sa façon de présider un conseil de classe. En décembre, elle obtient l'inculpation d'une militante du Sgen-Cfdt sous le prétexte que la section avait osé critiquer dans un tract les méthodes qu'elle emploie.

Ce pourrait être comique, si ce n'était l'illustration de la politique poursuivie par le ministre de l'Éducation : encourager les chefs d'établissement à se comporter en patrons, poursuivre en justice les syndicalistes qui remplissent leur rôle de contrôle et de contestation.

Le Sgen-Cfdt, pleinement solidaire de sa section du lycée de Chatenay Malabry et de la militante poursuivie, se félicite de la réaction résolue qui s'est manifestée notamment par une grève unitaire dans l'établissement.

outre-mer la recherche menée en bateau

EN avril les personnels de l'Orstom (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) se mobilisaient contre la menace d'une restructuration autoritaire de la recherche en coopération que des augures proches du pouvoir disaient imminente (Su n° 703). Une conférence de presse tenue le 2 juin par les représentants syndicaux de l'Orstom et du Gerdat (1) sortait l'affaire de la clandestinité où le pouvoir prétendait la maintenir.

Sept mois après, rien de nouveau (du moins officiellement) ! Le pouvoir n'a certes pas renoncé à son projet (on sait de source sûre qu'il y a volonté d'aboutir avant l'échéance électorale de 1978) mais, aux opérations chirurgicales, il préfère maintenant la politique des petits pas afin de tenir compte de la combativité des personnels concernés, ainsi que des dissensions entre départements ministériels.

Avec le Strem — Syndicat des travailleurs de la recherche extra-métropolitaine (Sgen-Cfdt) — le ministère de la Coopération entend manifestement utiliser les drogues douces : des décisions ? Bien sûr, il y en aura... incessamment, mais rien en tout état de cause qui puisse justifier l'inquiétude de vos mandants. Jamais nos interlocuteurs n'ont montré un tel empressement à engager des pala-



bres de « haut niveau » sur la politique de recherche en coopération et sur les rapports que la France entend nouer avec le Tiers-monde. Notre avis les intéresse au plus haut point dans la mesure où, pendant qu'on brasse de grandes idées, on ne discute pas de revendications concrètes.

Les expose-t-on malgré tout ? C'est immédiatement la désolation ! Le directeur de cabinet de Galley admet tout : le blocage scandaleux de l'avancement, la « clochardisation » de l'institution « orstomienne » mais notre interlocuteur est manifestement là pour jouer le rôle d'écran entre le syndicat et le pouvoir réel. S'agit-il de débloquent les postes ? On nous oppose le refus prévisible des Finances. S'agit-il d'ouvrir des négociations sur les statuts ou la réforme des grilles ? Notre interlocuteur avoue son incompétence, son irresponsabilité. Le blocage est tel qu'on chicane même pour le déblocage des 120 000 francs nécessaires au paiement d'un arriéré de salaires, paiement dont le principe a pourtant été admis officiellement... On ne peut pas financer les sacres impériaux et payer ses fonctionnaires !

Le colloque du Strem dont Su a rendu compte dans le n° 716 a permis de dégager une plate-forme de revendications concrètes, les unes devant être satisfaites immédiatement (arriérés de

salaires, avancements, respect de la loi sur les Cap, primes...), les autres appelant l'ouverture de réelles négociations (statuts, grilles, maladies professionnelles...). Le colloque a également démontré la détermination des personnels et leur volonté de passer à l'action si aucune réponse n'était apportée à leurs problèmes. Aujourd'hui ils disent : Ça suffit ! et après la grève du 1er décembre, ils ont déclenché **une semaine d'action du 2 au 7 janvier**. Nos camarades de Côte d'Ivoire ont anticipé le mouvement en se mettant en grève effective les 14, 15 et 16 décembre à l'occasion de la venue à Abidjan de notre directeur général. Si cet avertissement ne suffisait pas, les personnels sont prêts à engager d'autres actions en janvier et février.

Le représentant du ministre nous a confié, non sans fierté, que le but du gouvernement était de « **décoloniser la recherche en coopération** » ; objectif grandiose bien qu'un peu tardif mais n'oublions tout de même pas que le succès de cette grande œuvre dépend de personnels dont le pouvoir s'obstine à ignorer les revendications et les opinions. ■

(1) Gerdat : Groupement pour l'étude, la recherche et le développement en agronomie tropicale.

enset en lutte

les bébés profs ne veulent pas être massacrés

A l'origine, le ministère avait annoncé sa volonté de transférer les sections littéraires de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (Enset) vers une école normale supérieure (Ens). Le 28 octobre, il décide purement et simplement la suppression de ces formations.

Après plusieurs démarches infructueuses pour obtenir l'annulation de cette mesure, le « Comité d'action des sections littéraires » convoque une assemblée générale le mercredi 6 décembre. La décision d'occuper les locaux administratifs y est prise par près de 200 stagiaires déterminés à passer à l'action.

L'intervention de la police, dès la première nuit d'occupation, amplifie le mouvement. Les enseignants décident d'une grève reconductible. L'occupation s'organise le jour, la nuit, le week-end, avec une Ag chaque matin regroupant de 300 à 500 personnes.

Le mardi 13 décembre, une manifestation est organisée de l'Enset au ministère en passant par la Sorbonne. Un puissant déploiement de forces de police et le refus de recevoir une délégation fut la réponse officielle du pouvoir qui comptait sur un pourrissement

de la lutte à l'approche des fêtes de fin d'année.

L'occupation s'arrêta le vendredi 16 décembre, non pas à cause d'un effriement du mouvement, mais bien par une volonté délibérée de poursuivre l'action autrement, en conservant les acquis de cette expérience qui a vu fleurir de nombreuses initiatives dont la mise en place de commissions, l'organisation de contre-cours, la confrontation des mathématiques aux arts plastiques, la sortie d'un journal, la popularisation du mouvement en utilisant Beaubourg, symbole de la culture d'Etat...

Au-delà de cette lutte pour maintenir les sections littéraires à l'Enset de Cachan, c'est une prise de conscience de l'importance que revêt la pluridisciplinarité pour tout centre de formation. La suppression de ces sections accentuerait la rationalisation et la spécialisation des enseignements. Elle transformerait l'Enset en une école uniquement technique soumise aux perspectives du patronat.

La disparition des Ens n'est concevable que si est mise en place une réforme d'ensemble de la structure du corps enseignant allant dans le sens d'une unification de la durée de la formation, des titres et des rémunérations. C'est le sens de la lutte que mènent personnels en formation et formateurs à l'Enset de Cachan qui ont décidé de prolonger réflexion et lutte.

La section Sgen de l'Enset a été et est totalement partie prenante de cette action. Mais c'est le Sgen-Cfdt tout entier qui est concerné par le problème posé, celui de la formation des enseignants.

Michel DEBON ■

PS : Pour toute réponse, le ministère envisage de retenir les traitements pour chaque jour d'occupation.



l'Enset de Cachan.



Une vue de la manifestation du 13 décembre

université

une grève qui promet

La semaine d'action du 12 au 17 décembre dans les universités, lancée par le Sgen-Cfdt seul, a été dans l'ensemble un succès. De nombreux stands d'information ont permis de faire connaître les positions du Sgen sur les problèmes d'emploi et de carrière des enseignants. Des assemblées générales ont eu lieu dans plusieurs universités.

L'ensemble de ces actions arrivait à son heure puisqu'une décision d'appel à la grève pour le 19 décembre a été prise le 13 décembre par le Sgen et le Snesup, quand nous avons appris que le Conseil supérieur de la fonction publique allait examiner sept décrets concernant les enseignants du supérieur.

Une délégation du Sgen a été reçue le 14 par M. Luzi, directeur des personnels du secrétariat d'Etat aux Universités à qui on avait manifestement donné des consignes d'apaisement. Nous avons appris ainsi que le projet de décret sur le Comité consultatif des universités était retiré, sans qu'il soit possible de savoir si ce retrait était provisoire ou définitif. M. Luzi nous a affirmé que la rédaction actuelle des autres décrets correspondait sur un point à nos préoccupations (maintien

des chargés d'enseignement actuellement en poste) mais les articles correspondants, étant jugés non dérogeatoires par rapport aux règlements de la fonction publique, n'étaient pas soumis au Conseil supérieur.

Nous n'avons donc pas eu connaissance de l'intégralité des textes car on a refusé de nous les communiquer. Même si le secrétariat d'Etat a apporté quelques améliorations aux textes soumis au Comité technique paritaire (Ctp) bidon de juillet 1977, ils restent certainement globalement inacceptables.

La grève du 19 décembre a été une réussite, compte tenu de sa date (un lundi à deux ou trois jours des vacances) et du faible délai pour son organisation. Elle a été bien suivie dans les secteurs à forte implantation syndicale (lettres et sciences humaines, disciplines scientifiques). Dans de nombreuses universités, le rôle du Sgen a été déterminant pour l'organisation et la conduite de l'action.

La réunion du Conseil supérieur de la fonction publique du 21 décembre a été marquée par la volonté de la Fen de jouer les premiers rôles. Celle-ci a commencé par mettre en cause le Comité technique paritaire bidon, ce qui était utile, mais a posé en préalable qu'un véritable Ctp soit consulté sur les sept décrets. La solidarité syndicale a amené les six autres organisations présentes à soutenir cette position qui a recueilli 16 voix contre 9 et 7 refus de vote.

Devant la décision de l'administration de passer à l'examen des textes, les représentants syndicaux ont quitté la séance. Cette tactique est d'autant plus contestable qu'il était prévisible que l'administration ne serait pas unanime à approuver les articles les plus dangereux mis en délibération. Mais il aurait fallu de la part de la Fen une concertation préalable sur la tactique qu'elle estimait devoir mener.

Les membres de l'administration ont ensuite approuvé seuls les textes. Les décrets concernés n'ont plus maintenant qu'à passer devant le Conseil d'Etat pour être publiés.

Par nos actions de janvier, il nous revient donc d'obtenir que ces décrets restent lettre morte comme l'avait été celui de décembre 1972 sur le comité consultatif des universités.

Philippe LEDUC ■

collèges-lycées

séparation sans coupure

La circulaire organisant la répartition des postes et des personnels entre les collèges et les lycées lors des opérations d'autonomisation administrative et financière des premiers cycles de lycées ou des Ces annexés vient d'être publiée (1). Elle reprend, sur les points essentiels, les positions défendues par le Sgen auprès du ministère. Il est important que les sections veillent à son application.

Il est d'abord clairement affirmé que l'affectation des professeurs, soit dans le collège, soit dans le lycée, est effectuée uniquement pour déterminer le support budgétaire du poste, et donc qu'en aucun cas cette opération ne doit conduire à priver les professeurs concernés de leur vocation, affirmée par leur statut, à assurer un enseignement aussi bien dans les collèges que dans les lycées. Les per-

sonnels concernés « pourront exercer dans le cadre de leurs obligations de services, à la fois dans ces deux catégories d'établissement, l'emploi budgétaire étant implanté soit dans le collège, soit dans le lycée sur lequel est rémunéré l'enseignant. »

Cette nouvelle rédaction améliore sensiblement la précédente circulaire de 1969 (2) qui ne considérait cette possibilité d'enseigner sur les deux cycles que comme « souhaitable ». Surtout, elle doit permettre de mettre fin à la pratique jusque-là fréquente des chefs d'établissement qui consistait, au nom des bien commodes « nécessités de service », à refuser ce droit en liant étroitement affectation administrative et service d'enseignement.

Dans la même perspective, le Sgen a obtenu qu'en cas de difficultés dans l'affectation des personnels entre collèges et lycées — non concordance entre les postes à pourvoir et les vœux — la répartition se fasse, tous personnels confondus, selon la règle de la seule ancienneté dans l'établissement.

Les mesures prises en général par le ministère accentuent la coupure pédagogique entre le premier et le second cycle dans le but de renforcer le processus d'éjection scolaire au niveau du collège. Corrélativement, elles cherchent, dans une perspective de hiérarchisation du milieu, à différencier les niveaux d'enseignement auxquels sont affectés les différents corps à gestion nationale du second degré.

Aussi, pour faire échec à cette politique, est-il important que nous imposions l'exercice réel du droit d'enseigner simultanément dans les deux cycles.

Yves DALMAU ■

(1) Bo n° 45, 2ème partie de la circulaire 77.476

(2) Circulaire du 27.2.69 Bo n° 9.

une directrice d'école témoigne

quelque part en lorraine...

En septembre 1971, je suis nommée dans cette école. Les deux classes fonctionnent dans un préfabriqué double ; il n'y a ni cour, ni salle de jeu ; les deux poêles à mazout sont en très mauvais état, et le combustible est entreposé dans des bidons, contre les classes.

Le 15 septembre 1971, j'adresse au maire une lettre demandant :

- une cuve à mazout réglementaire,
- le remplacement d'un des deux poêles, qui a manqué de mettre le feu à l'école,
- la construction d'une cour clôturée,
- le nettoyage des abords de l'école, qui sont jonchés de débris et de ferrailles.

Résultats : une clôture en grillage est hâtivement posée, le poêle est remplacé, une cuve à mazout est installée.

A la rentrée de 1972, la troisième classe n'est pas terminée. Elle n'ouvrira qu'au mois d'octobre, après que l'inspectrice ait exigé des sanitaires auprès de la mairie, qui ne les avait pas prévus.

Il n'y a ni tables, ni chaises, le jour de la rentrée. Elles sont commandées à la

hâte, après que les parents mécontents soient allés manifester à la mairie.

Jeudi 17 janvier 1974, la cour n'est toujours pas terminée. J'adresse une nouvelle lettre au maire pour lui demander de faire cimenter la cour et de la faire clôturer entièrement, et de faire venir le service de dératisation, car nous sommes envahis par les rats.

Pour la cour, on me demande de patienter. Le service de dératisation vient mettre du poison.

Le 1er mars 1974, encore une lettre au maire lui demandant de faire remplacer les plaques de fibrociment, situées sous les bâtiments, qui sont cassées, ce qui permet aux enfants d'avoir accès aux produits toxiques laissés par le service de dératisation. Un mois plus tard, ces plaques sont remplacées.

En novembre 1974, les parents protestent contre le manque de chauffage de l'école (8°). Les poissons rouges ont gelé dans leur aquarium pendant un jour de classe de cet hiver 1974 ! Mais, par lettre du 7 janvier 1975, le maire me demande de « *veiller à appliquer les directives de Monsieur le Préfet concernant les économies d'énergie* ».

Par contre, en mai et juin 1976, nous avons relevé des températures de 45° à l'intérieur des classes...

Pour nous donner un peu d'ombre, des ouvriers de la municipalité ont planté quatre arbres dans la cour, et, pour ce faire, ils ont creusé quatre trous d'environ 1,50 m de diamètre, sur un mètre de profondeur. Ces quatre trous ont été remplis d'eau pendant plus de 18 jours (pour tester l'imperméabilité du sol). Les quatre arbres en question ont crevé quelque temps après, car c'était des arbres récupérés. Ils ont été remplacés par quatre autres, minuscules, qui donneront de l'ombre quand je serai en retraite.

A la rentrée de 1977, une quatrième classe est créée ; l'institutrice qui y est affectée est présente, mais le local n'est pas terminé. Nous enseignons à quatre dans trois classes (sans salle de jeu, toujours !).

Nous refusons alors d'accueillir les élèves. Nous convoquons les familles pour les informer de la situation exacte.

Les parents réunis décident de rédiger une pétition dénonçant les carences de l'Education nationale et de la municipalité et réclamant l'accélération des travaux.

Je sers de secrétaire pour transcrire la pétition et je la signe.

S'ensuit alors une polémique, engagée par le maire, par voie de presse, contre moi, dans laquelle le secteur 1er degré du Sgen-Cfdt m'apporte son soutien.

Le 26 octobre 1977, je suis convoquée à l'inspection académique. Je m'y rends, accompagnée d'un responsable départemental du Sgen.

L'inspecteur d'académie, totalement solidaire du maire qui avait alerté le préfet, me reproche d'avoir fait ouvrir une quatrième classe (38 élèves nouveaux avaient été recensés !), d'avoir manqué à l'obligation de réserve en transcrivant la pétition, et il ajoute : « *Et que cela vous serve de leçon !* ».

P.S. : Tempête dans la nuit du 14 au 15 novembre 1977. Le plafond d'une classe est tombé (des traverses métalliques aussi).

attention

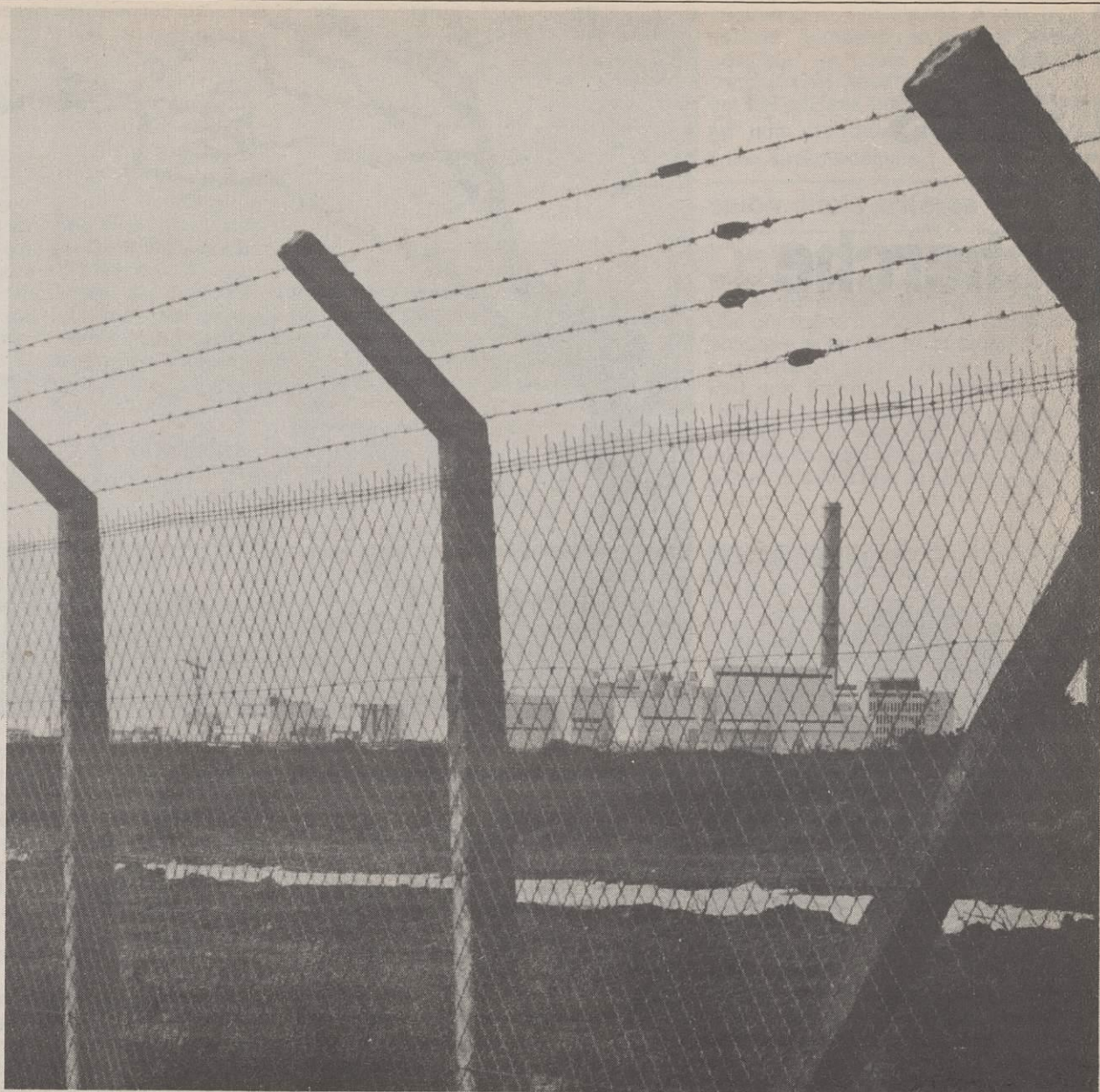
Désormais toute nouvelle correspondance pour le Sgen doit être adressée à Syndicat général de l'Education nationale - Cfdt 75442 Paris, Cédex 09.

DOSSIER

la résistible ascension du capitalisme dans la recherche

Ce dossier a été préparé par Th. Leray, Ph. Marqueste et P. Ph. Rey.

Syndicalisme universitaire n° 721 du 9 janvier 1978



Le centre de retraitement de La Hague — orgueil de la technologie française — à l'abri de tout contrôle.

les usines à recherche



Dans les bouleversements que connaît notre société, la recherche scientifique joue un rôle décisif. Elle est l'élément principal de la mutation des « processus de production », c'est-à-dire à la fois de l'organisation du travail, des connaissances techniques et des outils qu'une société utilise pour produire. Elle façonne donc la société de demain.

Or si le capitalisme a su, depuis sa naissance, s'approprier les résultats de la recherche, orienter sans cesse l'application ou la non application des découvertes scientifiques selon ses

propres besoins, on peut dire que jusqu'à une date très récente les « processus de production » de la science elle-même lui ont largement échappé. La recherche a longtemps connu, et connaît encore dans certaines branches, un développement artisanal ; elle a longtemps été l'affaire de « savants », individus brillants disposant de peu de moyens.

C'est la dernière guerre qui a créé une situation nouvelle, notamment à cause de la bombe atomique. Alors apparaissent, à l'Est comme à l'Ouest, les grands centres de recherche que nous connaissons aujourd'hui.

En France comme ailleurs, ces centres commencent à ressembler par leur taille, par la masse des investissements qu'ils nécessitent, aux grandes unités de production ; ils s'en différencient toutefois, jusqu'à l'apogée du gaullisme, par la relative sécurité d'emploi et la relative indépendance dont bénéficient les chercheurs.

Il n'en est plus de même aujourd'hui et le capitalisme a désormais imposé à la recherche.

— ses orientations stratégiques : l'appareil de production étant restructuré autour de quelques pôles dominants, la recherche doit elle-même être restructurée. Le Commissariat à l'énergie atomique (Cea) sera démantelé, ses secteurs rentables mis à la disposition du capitalisme privé ;

— ses modes de production dont les mots code sont : rentabilité, management, autoritarisme, hiérarchie, insécurité d'emploi pour le personnel avec notamment le développement du personnel hors statut.

Le changement d'attitude du capitalisme correspond à l'évolution de la nature même de celui-ci.

Autrefois le capitalisme industriel incorporait simplement du travail à la matière première. Il avait donc essentiellement besoin de contrôler celle-ci. Aujourd'hui le capitalisme financier (ou monopoliste) intègre la production jusqu'au niveau des marchés. Il veut contrôler les besoins, les créer, les orienter par la publicité, l'innovation technologique. Il lui est donc essentiel de contrôler celle-ci. Aussi les choix technologiques — les choix des filières technologiques — sont l'occasion de luttes sans merci entre les entreprises multinationales, voire entre celles-ci et les Etats : que l'on se rappelle les luttes autour des filières nucléaires, (graphite gaz contre filière Westinghouse) ; autour de Concorde, autour des procédés de télévision en couleur (Secam), des types d'ordinateur, etc. ■

drôle de fatalité

LE gouvernement français a lancé, en mars 1974, un important programme de production d'électricité d'origine nucléaire. Cette décision a été présentée comme inéluctable car

— nous avons besoin d'énergie pour rattraper le niveau de vie des Américains. « **Prévoir 10 Tec (tonne d'équivalent charbon) par tête d'habitant pour le Français de l'an 2000 n'a rien d'extraordinaire ; l'Américain moyen — noir ou blanc, riche ou pauvre — consomme déjà 13 Tec par tête** » affirmait Marcel Boiteux, directeur général d'Edf. (Nous consommons actuellement 5 Tec) ;

— seul le nucléaire peut remplacer le pétrole : il est au point technologiquement alors que les autres sources d'énergie, notamment les énergies nouvelles, ne le sont pas ;

— les experts — notamment ceux d'Edf (entreprise nationalisée !) — affirment que le choix du nucléaire est bon, tous les problèmes de sécurité sont résolus ; il faut leur faire confiance ;

— de toute manière, développer le nucléaire c'est aller dans le sens du progrès : c'est une technologie de pointe et d'avenir.

dans le sens du progrès ?

Mais, au nom de ce « progrès », les travailleurs de la sidérurgie doivent accepter les licenciements qui sont la conséquence de la restructuration de ce secteur autour de Creusot-Loire. Les employés du Cea doivent accepter la privatisation du commissariat et l'insécurité d'emploi qui en résultera, l'aggravation de leurs conditions de travail (sécurité) notamment dans l'usine de retraitement de La Hague. Les sites étant choisis par Edf, les

habitants (les paysans en particulier) ne peuvent pas faire entendre leur avis. Enfin les Français doivent accepter un certain type de consommation, de croissance économique : le modèle américain ; les risques et les conséquences sur l'appareil de production et le système politique du choix technologique fait : concentration, centralisation, contrôles policiers. Et tout ceci bien sûr au nom du progrès !

Que se cache-t-il derrière cette fatalité du nucléaire ? Une politique industrielle qui est la conséquence de la stratégie du capitalisme français : restructuration autour de quelques pôles dominants, sous-traitance par rapport au capitalisme américain.

Mais il se cache aussi un choix technologique : le nucléaire. Celui-ci est la conséquence de la politique scientifique et technique qui a été menée au cours des trente dernières années. On a créé en 1945 un Commissariat à l'énergie atomique, mais pas de Commissariat à l'énergie solaire ! On lui a donné des moyens énormes pour faire la force de frappe. L'électronucléaire s'est développé comme un sous-produit, une retombée technologique, des énormes programmes de recherche qui ont été lancés dans le monde pour mettre au point l'armement atomique.

Même la recherche fondamentale a bénéficié de cet énorme effet d'entraînement : actuellement les crédits accordés par le Cnrs à la recherche fondamentale en physique nucléaire sont équivalents à ceux accordés au reste de la physique (l'astronomie étant mise à part). Rien n'est fait pour développer d'autres sources d'énergie.

Certaines questions doivent être posées. Qui a décidé cette politique scientifique et technique dont la con-

séquence — l'existence d'une technologie nucléaire et son utilisation possible — nous est présentée comme une **fatalité** ? Quels critères ont été utilisés pour faire les choix ? Au nom de quel projet politique ? Selon quel processus ?

selon quels critères ?

Il est essentiel de répondre à ces questions. Parce qu'un certain nombre de décisions ont été prises depuis une quinzaine d'années en matière de politique scientifique et technique, le nucléaire est prêt — ou presque — en tant que technologie immédiatement industrialisable. Le solaire ou la géothermie ne le sont pas : il aurait fallu pour qu'ils le soient que des décisions soient prises à leur propos il y a 10 ou 15 ans. ■



des contrôles policiers au nom du progrès...

Fatal, le nucléaire ? On a voulu qu'il le soit. Mais que se cache-t-il derrière cette fatalité-là ?

pourquoi ?

Sept bonnes raisons pour lesquelles le capitalisme prend aujourd'hui le contrôle de la production scientifique

● La recherche du profit

Le développement technologique intervient à deux niveaux. L'apparition de produits nouveaux donne aux entreprises qui les lancent sur le marché une situation — temporaire — de monopole : la concurrence au niveau des prix ne jouant plus, les profits sont maximaux. Le progrès technique permet de modifier les procédés de fabrication — donc la productivité et par conséquent la maîtrise de la concurrence par les coûts —, et de modeler l'organisation du travail — donc d'augmenter les cadences, les rendements, et par conséquent les profits.

● Le bouleversement de l'organisation du travail

Le livre publié par la Cfdt **Les dégâts du Progrès** montre que le progrès technique est le grand facteur de bouleversement de l'organisation, et donc des conditions de travail. Le rythme rapide des innovations technologiques est à l'origine du chômage structurel que connaissent les économies développées. Le capitalisme utilise le progrès technique pour accentuer la division du travail, pour déposséder toujours plus le travailleur de la maîtrise de son travail. Ceci est vrai pour l'Os, le technicien mais aussi pour l'ingénieur, voire maintenant le chercheur. La connaissance technique est de plus en plus concentrée entre les mains d'une élite toujours plus restreinte : la caste des technocrates, des experts, de « ceux qui savent » ! La division technique du travail sert de justification à la division sociale, à la hiérarchie sociale, aux rapports de pouvoir qui existent entre les hommes.

● La connaissance technique comme fondement du pouvoir économique

En développant notamment à travers la recherche cette caste de technocrates, le capitalisme veut en fait consolider son pouvoir économique. La mutation que subit la recherche n'est que le reflet de la mutation du pouvoir économique. Le pouvoir du capitalisme traditionnel a d'abord été un pouvoir juridique : la propriété de l'usine. Aujourd'hui le pouvoir devient directement

technique : le capitalisme peut vendre (ou laisser nationaliser ?) des usines « clés en main » ou « produit en main », c'est-à-dire se dessaisir du pouvoir économique sur leur production. Une petite élite scientifique (qui peut résider à l'étranger) détient les moments clés du processus de production.

● Le progrès technique et le colonialisme technologique

C'est pour préserver ce pouvoir et maintenir sa domination de type coloniale sur un secteur-clé (celui de l'énergie) que le capitalisme vend aux pays en voie de développement des technologies aussi sophistiquées et inadaptées que le nucléaire. Aujourd'hui non seulement les travailleurs, mais des nations entières — comme la notre dans certains domaines comme l'informatique — peuvent être expropriées des connaissances techniques clé. On assiste, à travers la division internationale du travail, à la concentration du pouvoir économique entre les mains de quelques entreprises multinationales.

● Le rôle de la recherche dans le système de formation

Le système d'éducation et de formation ne manque pas lui-même de « bénéficier des bienfaits » de la nouvelle politique scientifique. Les mathématiques sont à la base de la restructuration du système de sélection : elles remplacent le latin. Signe des temps bien révélateur ! C'est évidemment seulement dans la mesure où la formation par la recherche d'une élite super restreinte suffit désormais à assurer les besoins du capital en matière grise que le démantèlement du système d'éducation destiné aux masses devient possible.

● Le « rôle structurant » de certaines technologies

En développant certaines technologies, le capitalisme privilégie le type de société qui lui convient. Par exemple développer le nucléaire, c'est choisir : — un mode centralisé de production d'énergie. Ceci implique une concentration industrielle pour construire les centrales,

mais aussi une concentration industrielle pour utiliser l'électricité ;

— une société où les « experts » joueront un rôle important : le nucléaire est une technologie sophistiquée ;

— une société centralisée au plan économique mais aussi au plan politique et ceci quel que soit le système politique : le socialisme centralisé et autoritaire s'accommode parfaitement bien du nucléaire : il ne lui reste plus qu'à le « démocratiser » !

— une société où, du fait des risques (accidents, sabotages, stockages des déchets, prolifération de l'arme nucléaire) les contrôles policiers seront essentiels ;

— peut-on encore dire, après cela, que le nucléaire, surtout s'il est développé massivement, est compatible avec une société autogérée, voire simplement avec la démocratie ?

A l'opposé, développer les énergies nouvelles c'est promouvoir une production décentralisée de l'énergie, un système qui optimise le rendement des chaînes énergétiques et donc lutte contre les gaspillages. Parce que d'autres solutions existent, le capitalisme est conduit simultanément à favoriser certaines technologies et à bloquer le développement de certaines autres qui risquent de le gêner. Il lui faut donc orienter autoritairement la recherche, stériliser certaines voies pourtant prometteuses.

● Le rôle idéologique de la science

Et, par dessus le marché, la science sert de justification idéologique au système capitaliste.

Celui-ci essaie d'accréditer l'idée de la neutralité de la science, des bienfaits du progrès technique. Il essaie de faire croire au déterminisme, à la fatalité technologique : il faut développer les réacteurs de fission, puis les surrégénérateurs, puis la fusion pour pouvoir disposer de l'énergie nécessaire à la croissance économique. En dehors de cette voie, point de salut !

C'est au nom de la rationalité scientifique, de l'efficacité, que l'on impose un certain type d'organisation du travail.

Que le capitalisme s'appuie sur la nouvelle religion qu'est le scientisme n'a rien de très surprenant ; mais qu'un courant de pensée socialiste fasse de même a de quoi surprendre, voir inquiéter. ■

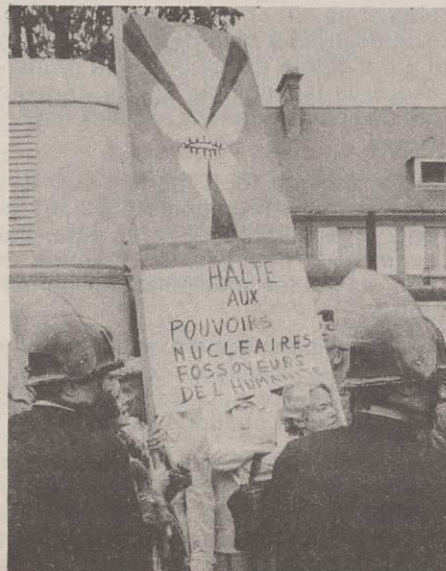
une critique qui fait boule de neige

L A riposte a pris jusqu'à présent deux formes :

— lutte contre les conséquences, pour les travailleurs scientifiques, de la politique de recherche du pouvoir notamment pour défendre la sécurité d'emploi des personnels.

— lutte contre la politique de recherche du pouvoir dans son ensemble : revendications quantitatives (crédits, postes) au nom de la « défense de la Recherche ».

Mais la lutte contre la politique de recherche du pouvoir est défensive et peu mobilisatrice. Elle apparaît de l'extérieur comme essentiellement catégorielle. Elle s'attaque aux conséquences de la politique sans le plus souvent remettre en question leurs causes profondes. Elle ne remet pas en cause le mode de production scientifique : rapport de travail, critique idéologique de la science. Mais surtout elle ne critique pas les utilisations de la science, les conséquences de celles-ci pour l'ensemble des travailleurs.



La contestation du « progrès » technique



La Cfdt s'est toujours montrée très critique vis-à-vis de ce type d'action. Mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas su jusqu'à maintenant proposer, sur ce terrain pourtant essentiel, une stratégie de lutte offensive et convaincante. Cependant depuis quelques années ses militants participent — souvent fort activement — à diverses luttes menées contre les conséquences de certains choix technologiques. Ces luttes — qu'il faut analyser, critiquer — préfigurent la riposte politique à la stratégie du capitalisme dans le domaine de la recherche scientifique et de la technologie.

La lutte contre le programme électronucléaire

Des chercheurs et techniciens du Cea, du Cnrs, de l'Edf ont joué un rôle

important dans le combat contre le programme électronucléaire. Ils ont mené une lutte qu'ils étaient les seuls à pouvoir mener car ils utilisaient les connaissances, les informations acquises dans leur travail. Ils n'ont pas mené cette lutte par vertu, mais parce qu'ils étaient interrogés par l'ensemble des travailleurs, parce que à la limite on leur demandait des comptes. Leur travail a consisté à s'opposer à une certaine utilisation de la science, de « leur » science, et pour cela à informer objectivement l'ensemble de la population et donc à s'opposer à l'intoxication d'Edf, notamment dans les écoles. Pour cela ils ont rendu publiques des informations que les défenseurs du programme voulaient cacher.

Ils ont servi de porte-parole aux travailleurs qui ne pouvaient s'exprimer sans

répression professionnelle (notamment dans l'industrie privée)

Ils ont donné des arguments, ou de l'autorité (!) aux arguments des opposants au programme nucléaire, notamment à proximité des sites (paysans, défenseurs de l'environnement). Ils ont démystifié l'argumentation technique — notamment sur la fatalité du nucléaire — ce qui conduit à proposer des alternatives pour montrer que les choix sont d'abord politiques, sinon de type de société. Ils ont posé le problème : qui décide ? à partir de quels critères ? selon quels processus ? Il s'agissait donc d'une lutte où les aspects politiques avaient un rôle important.

L'ensemble de ces luttes ont été menées — et elles n'avaient d'ailleurs de sens — qu'en relation avec les luttes des travailleurs concernés : les travailleurs de La Hague, les paysans et les écologistes au voisinage des sites choisis par Edf. Ces luttes étaient anticapitalistes car elles remettaient en cause la croissance économique capitaliste, le gaspillage, les modes de décisions (secret, rôle des experts).

Ces luttes ont été menées et n'avaient d'ailleurs de sens qu'en fonction d'un projet politique : le socialisme autogestionnaire. Curieusement les militants de gauche qui n'appartiennent pas à ce courant — Pcf, une partie de l'extrême gauche — étaient absents. Sur le plan syndical, seule la Cfdt était présente, la Cgt et même la Fen ne l'étaient pas.

Qui aide-t-on vraiment au Sahel ?

Un certain type de recherche joue un rôle déterminant dans la crise que connaissent les agricultures tropicales, crise qui a été une des bases,

sinon de la famine des années 1970-1975, au moins de son extension.

En effet les sociétés vouées à l'encadrement des paysans visaient essentiellement à promouvoir dans ces régions des cultures d'exportation (arachide et coton). Or chaque avancée des cultures d'exportation se fait au détriment de l'espace et du temps consacré par ces paysans à leurs propres cultures vivrières. Alors que les paysans maîtrisent entièrement le processus de production vivrière traditionnel, il n'en est pas de même pour les cultures commerciales ; la sélection des semences, le choix éventuel d'amendements... sont maîtrisés par les sociétés d'encadrement sur la base des études menées par les chercheurs des organismes spécialisés.

Or les pays impérialistes ont tenté d'utiliser la famine pour opérer une reconversion qu'ils souhaitaient depuis longtemps imposer : substituer progressivement à l'agriculture d'exportation une industrie d'exportation utilisant les bas salaires des pays africains pour baisser les prix et augmenter les profits.

L'installation d'usines « clefs en mains » permet de mettre en œuvre cette production industrielle d'exportation. Et pour nourrir les travailleurs de ces usines, on amènera les paysans à produire, non pas les anciennes cultures d'exportation mais des cultures vivrières produites de façon plus intensive et toujours à très bas prix (condition de maintien des bas salaires).

Ceci serait rendu possible par la reconversion de la production agricole qui, au lieu de porter sur l'arachide et le coton, portera sur des variétés sélectionnées de mil et de sorgho. Les paysans perdraient alors la maîtrise technologique de leurs propres cultures vivrières. En effet il suffit d'une vingtaine d'années (ou même moins)

d'encadrement par les sociétés ad hoc pour que la plus grande partie des paysans oublient leurs connaissances antérieures et soient complètement à la merci des sociétés d'encadrement.

Cette opération ne pouvait réussir que si elle était semi clandestine. L'action du Comité Sahel (lancé au départ par des anthropologues militants ou sympathisants de la Cfdt) a été de dénoncer, par des appels dans les journaux, l'édition d'un livre, et surtout grâce à la mobilisation des travailleurs africains en France, le black-out fait par les moyens d'information deux ans après le début de la famine. Par la suite l'information sur la question n'a effectivement cessé de se développer.

Elle a rendu beaucoup plus difficile les grands mouvements de population qui auraient accéléré la restructuration projetée par l'impérialisme.

Nous avons pris ces deux exemples parce que, dans l'un et l'autre cas, les conséquences, la signification sociale de la politique menée sont considérables et ils ont donné lieu à des luttes significatives à bien des égards. Mais il y a d'autres exemples où la recherche et la technologie qui en découle ont des conséquences sociales importantes.

— La critique doit porter sur des champs qui sont significatifs par rapport à l'ensemble de la société. Par exemple la politique de la santé, et non les seules manipulations génétiques.

— Elle doit être menée en liaison avec la lutte des travailleurs du secteur, des travailleurs qui subissent les conséquences de la politique menée.

— Elle doit être faite au nom et en référence à un projet politique. Sinon on aboutit au technocratisme. On critique une technologie au nom d'une autre : le solaire contre le nucléaire. ■



les élections au cegt

progrès sensibles du sgen-cfdt

Les résultats des élections au Conseil de l'enseignement général et technique (Cegt) qui se sont déroulés le 13 décembre dernier ont été rendus publics le 28 décembre.

Ils se caractérisent notamment par un progrès sensible du Sgen-Cfdt, seul syndicat à présenter des candidats dans la quasi totalité des collèges (21 sur 22) : la presse a même pu titrer « la Fen perd 2 % des voix au profit de la Cfdt ».

Outre cet affaiblissement de tous les syndicats de la Fen, on peut encore noter un maintien des syndicats conservateurs et l'apparition d'un nouveau venu, Fo, qui avait pratiquement disparu même dans les Cet.

Le tableau publié ci-contre a pour but de fixer les idées sur les grandes lignes du scrutin mais nous reviendrons dans le prochain numéro sur les résultats. Une analyse détaillée sera en effet publiée la semaine prochaine. Mais d'ores et déjà, on peut dire que, de scrutin en scrutin, le Sgen-Cfdt prend davantage de place sur le terrain de l'action.

A.F.

Collège électoral	Exprimés	SGEN-CFDT	SNI (FEN)	SNES (FEN)	SNETA (FEN)	USMF (CGC)	SNALC (CGC)	CNCA	SCENRAC (FIC)	SNETP (CGT)	divers	FNEC (FO)
1 Inspecteurs départementaux de l'EN, inspecteurs professeurs d'école normale	849	7,65%	92,34%									
3 Institutrices des écoles maternelles	34279	11,45% +2,20	79,96% -4,78			3,78% +1,10		3,87% +1,88	1,64% +0,30			2,63%
4 Instituteurs et institutrices	124825	9,94% +1,32	79,58% -5,39			3,55% +0,20		2,34% +0,73	1,49% +0,29			3,10%
5 Directeurs et directrices d'écoles	37348	6,88% +0,68	79,64% -6,30			6,41% +1,30		2,43% +0,93	1,09% +0,08			3,52%
6 Maîtres spécialisés (transition, CPPM, CPA...)	6479	10,87% +4,98	84,07% -3,03			2,78% +1,38						2,86%
7 Directeurs et instituteurs classes d'éducation spécialisée	12973	14,05% +2,15	76,71% -6,67			3,63% +1,19		1,71% +0,40	1,21% +0,64			2,61%
8 Directeurs de CEG et sous-directeurs de CES	4421	1,82% -0,90	42,02% -5,3			0,36%		0,36%			SNIC 55,06% +6,1	0,40%
9 PEGC	54362	9,79% +2,04	53,03% +0,5			0,30% -0,2	0,76%	0,45% +0,16	0,31% 0		SNIC 34,79% -5%	0,55%
10 Personnel de direction et d'éducation des LEP (ex CET)	1809	9,38% -3,79			SND 59,4% -1,02		4,19% -1,07	1,20%		14,54% -3,13	SMPAES 3,77%	7,19%
11 PEG et PEPT de LEP (A)	15126	18,20% +1,07			44,45% -1,52		2,31% +0,17	1,28% +0,28	1,65% +0,33	29,64% -1,17		5,08%
12 PEPP et chefs de travaux LEP(A)	13423	8,12% -0,97			35,14% -1,51		1,11% -0,82	0,79% -0,16	1,37% +0,36	45,76% -3,90		7,73%
13 Personnel de direction et d'éducation des lycées et CES	6164	8,50% -0,30			SMPDES 55,32% -8,5		USNAEN 10,43% +0,4	2,2% +0,7	1,54% +0,3		SMPAES 18,28% +3,6	3,8%
14 Professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles	1792	10,88% +0,83			55,67% +1,25		2,44% -1,75	7,18% +0,4	2,40%			
15 Professeurs agrégés	18225	24,44% +0,11			49,3% -4,5		18,82% 0	5,94% +0,94	1,94%			3%
16 Professeurs certifiés, A.E., ...	71095	20,38% +1,5			55,30% -3,6		16,01% +1,5	4,12% 0	1,55% 0			2,84%
17 Personnel de direction et d'éducation des lycées techniques	945	7,64% +0,11			SMPDES 63,28% -6,8		USNAEN 10,58%				SMPAES 18,54%	
18 Professeurs des lycées techniques	4930	14% +1,9			65,68% -3,7		10,19% -2	5,38% -0,9				4,46%
19 PTA des lycées techniques	2716	9,57% -0,57			69,4% -8,2		7,33% +2,1	5,45% +0,9	3,13% +1,3			4,74%
20 Professeurs et directeurs d'écoles normales	2110	22,89% +4,5			SMPEN 65,02% -4,6		6,9% -0,2	3,3% +0,6	1,8% +0,6			
21 Personnels de direction et enseignant des ENNA	209	8,67% +2			78% -5,5		13,4% +3,5					
22 Personnel d'information et d'orientation	2464	28,3% +9,5			66,9% -9%		4,8% +2					

(1) Un scrutin de ballottage aura lieu dans ce collège.

N.B. Dans chaque colonne la première ligne indique le pourcentage de voix obtenu en 1977 et la seconde la différence (+, -, 0) par rapport au précédent scrutin de 1975.

le sgen et la politique ministérielle des personnels enseignants

Le Sgen n'a pas de goût pour la polémique en période « électorale » (élections au Cegt), aussi n'avons-nous pas jugé nécessaire de faire état de l'éditorial de l'Université syndicaliste (hebdomadaire du Snes) du 23 novembre au moment de sa publication. Comme il n'a pas de goût pour la polémique tout court, nous éviterons les assimilations implicites ou explicites entre les positions du Snes et celles du Snalc. Nous voulons croire que nos camarades du Snes, malgré l'article ci-dessus évoqué, ne confondent pas non plus celles du Sgen avec celles du Snalc.

la politique ministérielle

NOTRE but ici est de préciser l'attitude du Sgen face à la politique du personnel du ministère.

• la promotion des certifiés au grade d'agrégé

En refusant de voter au Comité technique paritaire, le Sgen n'a pas, comme

l'Us le laisse entendre, abandonné la défense des personnels. Il a dénoncé une politique d'illusion et de division. Ainsi, faire passer la proportion des certifiés promus au grade d'agrégé de 1 pour 9 postes au concours de l'agrégation à 1 pour 8 est une mauvaise plaisanterie.

En effet, le nombre de postes à l'agrégation diminue de plusieurs centaines chaque année et il y a plus de 70 000 certifiés. Que cherche le pouvoir ? Obtenir un peu plus de docilité en présentant une carotte que seuls 150 « privilégiés » obtiendront. Que demande le Sgen ? Que le corps tout entier des certifiés (avec une priorité pour les débuts de carrière) obtienne une amélioration de ses conditions de rémunération à travers une progression du pouvoir d'achat et une nouvelle échelle de salaires que nous exigeons en réclamant avec la Cfdt une nouvelle grille de la fonction publique.

• la « hors classe » des agrégés

La création de la « hors classe » des agrégés est encore plus significative. Il faut d'abord la resituer dans une série de mesures cohérentes : retour au grade de chef d'établissement, création envisagée de « directeurs de secteur 1er degré », subordination des conseillers d'éducation aux conseillers principaux prévue par le projet de réforme ; et donc des super-agrégés qui enseigneront dans les classes de bac et les classes post-bac, mais aussi dans les établissements de formation des maîtres ou seront chefs d'établissement.

Il est clair que la distillation d'une super-classe d'administrateurs et de formateurs est destinée à assurer un meilleur contrôle de la masse par une hiérarchie renforcée et affinée.

Qu'y gagnerons-nous ? Les agrégés, l'espérance (rarement satisfaite) d'atteindre à la hors classe, sans aucun contrôle syndical du choix des

recteurs ; les enseignants de lycée, des situations peu agréables lorsqu'un « hors classe » recevra de droit les classes terminales ou post bac ; tous les enseignants, une division supplémentaire entre eux qui fera nécessairement le jeu du pouvoir ; les élèves, un fossé de plus à franchir à l'entrée dans les terminales qui deviendront clairement des classes de fin d'études et permettront de « dégonfler » un peu plus les effectifs de l'enseignement supérieur.

Refuser de tomber dans un piège, dénoncer les intentions du ministère, est-ce manquer à la défense du personnel ou voir lucidement où est le véritable intérêt de tous et de chacun ? Accepter le renforcement de la hiérarchie et la division du personnel, est-ce la meilleure façon de faire avancer les revendications ?

Les cheminots Cfdt et Cgt, en grève en 1976 pour empêcher la Snct de créer un grade supplémentaire, auquel n'aurait accès qu'une partie des conducteurs de train, ont eu raison et, pas plus que nous, ils n'ont trahi les intérêts des travailleurs.

• Les titres requis pour se présenter à l'agrégation.

Lors de la dernière réunion du Conseil de l'enseignement général et technique (Cegt), le ministère a présenté un texte qui généralise le droit pour les titulaires d'un titre d'ingénieur de se présenter aux agrégations de mathématiques, sciences naturelles et physiologie-biochimie, même s'ils ne possèdent pas le diplôme d'études supérieures (Des) ou un diplôme équivalent.

Toutes les organisations syndicales de la Fen (sauf le Snesup dont nous ne connaissons pas le point de vue) ont approuvé le texte. Leur argumentation : les ingénieurs ont une formation scientifique de haut niveau, ils sont donc aptes à enseigner.

► Le Sgen-Cfdt, seul, a voté contre : nous retrouvons ici la politique du ministère qui consiste à mettre peu à peu en place un corps d'enseignants (les ingénieurs agrégés sont sans doute de futurs super-agrégés) coupés de leurs collègues du second degré. Volontairement ou non, ils seront les instruments d'une sélection renforcée. Enfin et surtout, les ingénieurs agrégés inaugurent un recrutement extérieur à la filiale universitaire. Certes il y a beaucoup à dire sur la formation actuelle des enseignants par l'Université ; il reste que le cadre universitaire reste une garantie minimale de formation échappant en partie au contrôle hiérarchique et à la stricte obéissance aux valeurs et aux intérêts de la classe dominante. Haby le sait bien qui prévoit une reprise en mains de cette formation par les rectorats et les inspecteurs. Le Sgen exige une formation dans le cadre universitaire, scientifique certes, mais aussi psycho-pédagogique, et une connaissance expérimentale des divers milieux de vie et de travail.

l'unité dans la clarté et la loyauté

Nous admettons les critiques. Mais nous attendons du Snes qu'il nous critique, s'il estime qu'il doit le faire, clairement et loyalement, comme nous l'avons fait en regrettant ses votes favorables à la hors classe des agrégés et au recrutement d'ingénieurs sans passage par l'enseignement supérieur, que nous considérons comme des erreurs politiques. Ainsi prendra tout son sens l'accord signé par nos deux organisations, accord de compromis qui n'a pas prétendu aligner les positions de l'une sur celles de l'autre, mais délimiter un terrain commun pour une action commune.

Bernard HUBERT ■

premier degré concentrer et hiérarchiser

C'est une fois de plus en lisant les réponses aux questions orales des députés que nous sommes informés des projets ministériels en matière de politique des personnels. C'est en effet en répondant au député Rpr Gissinger qui évoquait le problème des décharges des directeurs d'école (et du projet de loi déposé par le Rpr pour transformer ces derniers en chefs d'établissement) que Haby dévoile ses conceptions en matière de direction d'école et ses plans pour l'avenir.

Pour le ministre, aucun doute, les directeurs d'école ont une « **mission d'animation pédagogique auprès de leurs adjoints** ». Ceci est affirmé par rapport à la réforme qui a créé pour les directeurs « **des obligations de diffusion, d'explication, d'animation** ».

On ne peut être plus clair : les directeurs doivent devenir les agents de propagande — et d'application — de la réforme. Pour cela, le ministre n'hésitera pas à accorder quelques décharges partielles supplémentaires (cela est prévu dans la circulaire de rentrée 1978 que nous commenterons ultérieurement).

Le ministre n'a pas retenu le projet de loi



du Rpr non pas à cause de sa nocivité et de son inutilité (pour l'école, les directeurs et les instituteurs, indépendamment des projets de ceux qui partagent le pouvoir) mais à cause d'un argument technique : les écoles sont trop petites pour mettre en place une telle structure administrative. Il n'est pas possible de remédier à cela dans l'immédiat.

Des mesures partielles sont prévues pour regrouper les écoles à l'occasion de la mise en place de la mixité. Elles auront pour principale conséquence de favoriser des écoles groupant plus de classes (autour de dix ans compter les classes de perfectionnement). Cela va de pair avec les fermetures d'écoles à classe unique et les regroupements en milieu rural.

une nouvelle carte de l'implantation des écoles

A terme c'est une nouvelle carte de l'implantation des écoles maternelles et primaires (et pourquoi pas les deux en une seule) qui sera mise sur pied : écoles plus grosses, moins nombreuses, directeurs chefs d'établissement : système beaucoup plus facilement contrôlable. **En attendant**

d'en arriver là, Haby projette de mettre en place un échelon hiérarchique entre l'Iden et l'instituteur, sur la base de groupements de vingt à cinquante classes.

Ce projet, présenté comme une possibilité de promotion pour les directeurs, est dangereux (il est présenté comme « conduisant à l'inspection départementale »). Il constitue une carotte dans un système où seule la promotion individuelle est favorisée au détriment de toute idée de revalorisation d'ensemble d'un métier qui en a pourtant grand besoin.

Ce rapprochement de la hiérarchie a bien pour but un encadrement plus serré.

Cela ne trompera personne. Ce projet est néfaste en premier lieu pour les intéressés qui sont appelés à devenir les exécutants (sur le terrain, c'est-à-dire au contact direct de la population) des projets politiques du pouvoir. Nous ne l'accepterons pas. ■



Des écoles plus grosses, moins nombreuses... un système beaucoup plus facilement contrôlable.

architecture la reprise en mains

Le gouvernement vient de proposer une réforme de l'enseignement en architecture : elle fait suite au rapport Narbonne et en reprend pour l'essentiel les grandes lignes. Trois projets de décrets ont été soumis au Conseil supérieur de l'Éducation nationale le 20 décembre 1977.

Numerus clausus

Un premier décret concerne le régime des études : il instaure un *numerus clausus* à la fin de la première année. Bien entendu, cette disposition répond directement aux vœux malthusiens des instances professionnelles. Le syndicat général des affaires culturelles (Sgen-Cfdt) souligne que les « vraies responsabilités dans la crise que traverse aujourd'hui la profession d'architecte sont, au premier chef, celles de l'Ordre qui pour défendre les intérêts particuliers des caciques de la profession, a toujours refusé l'ouverture de l'exercice professionnel aux formes nouvelles de pratique, nécessitées par l'évolution de la production du cadre de vie. »

La sélection proposée au bout d'un an se fera inévitablement sur une base culturelle — et donc sociale — après une année de bachotage intensif. Et que dire du projet d'arrêté précisant

les modalités du concours de fin d'année qui prévoit une « épreuve orale d'expression plastique » ?

Un deuxième décret institue une liste nationale d'aptitude à l'enseignement de l'architecture. La situation des enseignants en architecture est particulièrement complexe, et en pleine crise : pratiquement aucun titulaire, une masse de vacataires, et surtout des contractuels à indice fixe, embauchés à tel ou tel niveau, essentiellement en fonction des « postes » libres à un moment donné.

La mesure présentée est donc tout à fait partielle, puisqu'elle ne pourrait avoir un sens que comme un élément de la réforme du statut. Or si celui-ci a fait l'objet de discussions entre les syndicats et le secrétariat d'État à la Culture, elles se sont perdues dans les sables. On en était même à imaginer ce que pourrait bien être un doctorat d'État dans ces disciplines, pour permettre une distinction entre maîtres assistants et professeurs, à l'instar des universités.

Des caractères rétrogrades

Quant à la commission nationale chargée de l'inscription, elle présente des caractères particulièrement rétrogrades : absence de représentation des vacataires, moitié des membres nommés, rôle exorbitant dévolu à la conférence des présidents de sections, *numerus clausus* à l'inscription.

Après avoir indiqué clairement notre opposition à ce texte, nous avons vu une de nos propositions, visant à instaurer des élections à la proportionnelle, (c'est la position du Sgen pour le Comité consultatif des universités) reprise par... le « syndicat autonome » du supérieur et retenue par l'administration. A signaler que nos camarades

du Snesup ont comme nous voté contre ce projet, mais que les représentants du Snesup au Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture l'avaient approuvé.

Un dernier texte propose de conférer aux unités pédagogiques d'architecture le statut d'établissement public à caractère administratif. C'est choisir un statut qui éloigne encore un peu plus l'enseignement de l'architecture des Universités. C'est donner au directeur nommé par décret sur proposition du ministre chargé de la culture des pouvoirs importants, le Conseil étant limité aux utilités.

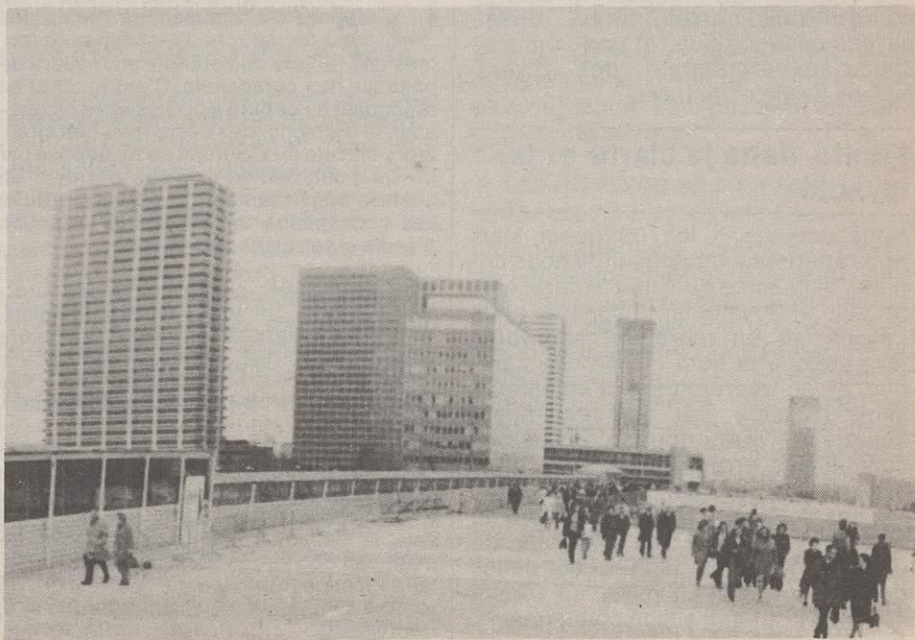
Le tout sur fond d'Ordre

En somme, et comme dans d'autres secteurs de l'université et de l'école,

le pouvoir reprend en mains la situation : on ferme l'accès aux étudiants (et encore plus aux étudiants étrangers) ; on cherche à réhiérarchiser les enseignants, et on accroît les pouvoirs du directeur qui se trouve aux ordres du secrétaire d'État. Le tout sur fond d'un Ordre qui n'est pas nouveau pour un sou, mais qui cherche à imposer ses vues sur la pédagogie et la conception même de la profession d'architecte. En reviendra-t-on à la vieille pratique des Beaux arts, école-où-on-ne-pensait-pas-mais-où-on-apprenait-à-dessiner-des-façades ?

Les votes ont été les suivants :

- liste d'aptitude : 33 pour, 19 contre, 1 abstention.
- régime des études : 24 pour, 19 contre, 8 abstentions.
- régime administratif des Upa : 27 pour, 17 contre, 5 abstentions. ■



l'école-où-on-ne-pensait-pas-mais-où-on-apprenait-à-dessiner-des-façades.

**bureau national
général
des 15 et 16 décembre**

notre stratégie syndicale

Poursuivant le travail engagé dans sa session de novembre (voir l'édito de Su du 28.11.1977), le bureau national était appelé à examiner l'évolution de la situation sociale, économique et politique.

Il a rappelé qu'après la grève nationale du 1er décembre, la poursuite de l'action était plus que jamais nécessaire. Il a de ce point de vue souligné l'importance des actions développées dans les établissements sur les problèmes d'hygiène et de sécurité ; ces actions sont à nouveau l'occasion d'exiger les créations de postes de personnels de service, administratifs, techniques et de santé. Les actions décentralisées sur l'emploi débouchent aussi sur des acquis locaux, même s'il s'agit d'une action longue et difficile. Enfin, a été confirmée notre approbation des critiques faites par la Cfdt au Sni sur les modalités du boy-

cott des conseils dans les écoles maternelles et élémentaires.

A travers ce débat sur la situation générale et l'action syndicale, le Bn a commencé à préparer le prochain conseil national confédéral (26-28 janvier 1978), qui fera le point sur la stratégie syndicale de la Cfdt à partir d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par le Bn confédéral. Comme à l'habitude, un résumé du rapport et le texte de la résolution seront publiés dans **Syndicalisme-hebdo**. Les questions posées sont importantes ; nous aurons en effet à confirmer notre accord avec la stratégie confédérale, dans la situation présente et le rapport de forces réel et à la veille d'une échéance politique dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance

(1) Il est utile de relire dans ce but les textes confédéraux publiés depuis 1970 et rassemblés dans deux brochures Textes de base, et les textes du Sgen-Cfdt rassemblés dans les numéros 25 et 31 de Recherche-Formation.

la plate- forme du sgen-cfdt

Le Comité national du Sgen - Cfdt se réunit les 7 et 8 février. Il sera appelé à amender et à adopter notre plate-forme.

De son débat, le Bn de décembre a tiré

à cet effet quelques conclusions :

— les revendications portées par les sections syndicales constituent la matière à reprendre dans notre plate-forme ; ces revendications sont replacées dans nos objectifs de transformation qui leur donnent la cohérence et la signification syndicales conformes aux orientations du Sgen - Cfdt ; des priorités sont donc établies dans la visée d'une plate-forme pour les deux années à venir ;

— notre plate-forme concerne l'ensemble des personnels par la prise en compte de la portée commune des revendications corporatives ;

— le plan suivi est analogue à celui de la plate-forme confédérale ;

— cette plate-forme constitue un élément important de notre stratégie syndicale, comme moyen de mobilisation et de développement de l'action et comme base de négociations dans le rapport de forces ainsi créé ;

— elle vaut quelles que soient les forces politiques exerçant le pouvoir gouvernemental ;

— des problèmes importants devront être approfondis après le Cn de février :

- la formation professionnelle initiale ;
- les rapports entre formation et emploi ;
- la formation des maîtres ;
- la formation continue des personnels ;
- le statut général des fonctionnaires ;
- le service des personnels.

Puisqu'il s'agit surtout d'une mise en forme de positions acquises, le Cn établira le texte de cette plate-forme. Mais le rôle essentiel incombera, dans un second temps, à toutes les sections (d'établissement ou de secteur 1^{er} degré) du Sgen - Cfdt : soutenir dès aujourd'hui dans l'action syndicale et populariser cette plate-forme, c'est-à-dire la mettre en débat d'abord avec tous les travailleurs de l'Educa-

tion nationale, de la culture et de la recherche, ensuite avec les autres travailleurs et le reste de l'opinion publique. Notre but est de faire avancer par l'action et le débat nos positions parmi les travailleurs, et ainsi d'enrichir notre plate-forme. Le Cn de mai 1978 aura donc à faire le bilan de la campagne de popularisation et à compléter ou à préciser éventuellement tel ou tel point.

L'utilité de cette plate-forme, comme de celle de notre confédération, dépendra de sa prise en charge par toutes les sections du Sgen - Cfdt.

Vers la fédéralisation

Notre stratégie syndicale repose aussi sur l'amélioration constante de notre fonctionnement interne.

C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance à l'application de la décision du dernier congrès national : la fédéralisation du Sgen - Cfdt. Le Bn a procédé, sans prendre de décision prématurée, à un premier examen des problèmes concrets à résoudre ; il l'approfondira dans une session spéciale du 5 au 9 juin. Mais il est saisi dès maintenant d'une proposition de la Commission permanente : que le Comité national d'octobre 1978 adopte une charte de fonctionnement qui mette les sections syndicales de base et les instances académiques et assimilées face aux hypothèses possibles et concrètes de constitution, selon un processus par étapes, de leurs syndicats. Nous avons en effet à créer les conditions — ce qui suppose aussi une large information dans Su sur le sens et les conséquences du passage à la structure de fédération — de la délibération préalable des sections à partir de leur vécu syndical et d'une réalisation progressive dans le cadre des statuts actuels. Ce n'est qu'ensuite que les décisions nationales seront prises en congrès.

Roger LEPINEY ■

conjoncture indices électoraux

On nous refait le même coup qu'aux municipales

LE Premier ministre se flatte bruyamment de l'indice de novembre qui indique une hausse mensuelle de 0,4 %. Il n'y a pourtant pas de quoi pavoiser.

En un an, de novembre à novembre, les prix ont augmenté selon l'indice Insee de 9,1 %, chiffre particulièrement élevé pour une politique qui n'a qu'un seul objectif déclaré, ralentir l'inflation.

Barre veut nous faire croire que l'essentiel c'est la nouvelle tendance constatée qui annoncerait un ralentissement durable de l'inflation. Nous savons depuis les dernières municipales que ce durable-là ne dépassera pas les prochaines élections.

En novembre 1976, l'indice officiel de hausse des prix était de 0,8 %. En décembre il tombait à 0,3 % et ce chiffre était maintenu en janvier. Celui de février s'élevait déjà à 0,7 % et celui de mars à 0,9 %, mais ces indices ne furent connus qu'après les municipales.

On nous refait le même coup aujourd'hui.

La hausse des tarifs publics et les libérations de prix n'interviendront qu'après mars prochain. De plus, est-il besoin d'ajouter que cet indice est truqué. L'indice Cfdt enregistre, de novembre à novembre, une hausse des prix supérieure à 12 %.

Il en est de même pour le chômage. Le nombre d'inscrits en novembre à l'Anpe était de 1 179 953 : soit une progression de 13,3 % par rapport à novembre 1976. La baisse par rapport à octobre 1977 n'est qu'apparente. En effet 99 934 jeunes sont entrés en stage-parking et sont de futurs chômeurs post-électoraux.

Au total, et toujours selon les normes officielles, il y avait donc 1 279 353 chômeurs en novembre, soit une progression de 2,6 % par rapport au mois précédent (0,6 % en données corrigées des variations saisonnières).

Y. DALMAU ■

ACTION cfdt JURIDIQUE

Dans chaque numéro de cette nouvelle revue bimestrielle, les militants trouveront :

- un dossier consacré à un thème d'actualité concernant le droit syndical, le contrat de travail ou le statut, la procédure,
- des décisions de jurisprudence ou des textes législatifs suivis d'un commentaire,
- des informations sur l'activité des commissions juridiques.

Le premier numéro paraîtra en janvier. Abonnement (6 numéros pour 50 F) à Action juridique Cfdt, 5 rue Cadet 75439 Paris, Cedex 09. Ccp : Cfdt 283-24 Paris

Len° 2,50 F

Abonnement aux numéros 31 à 40 : 25 F
A renvoyer à Recherche-formation
Sgen-Cfdt 5, rue Mayran, 75009, Paris
...ex. du n° 31 à 2,50 F, soit
Abonnement (n° 31 à 40), soit 25 F.
Chèque à l'ordre de Recherche-formation, Ccp La Source 34733-20

Le congrès de Grenoble 1977 n° 31

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

RECHERCHE FORMATION



24 janvier

des élections importantes

• Éducation physique (Capa ; Capc ; Cjeps)

Le Sgen-Cfdt se bat pour :

- un seul corps d'enseignants d'Eps,
- la liberté pédagogique individuelle et collective,
- la création de postes,
- une formation permanente autogérée,
- la prise en compte du corps dans toutes ses dimensions,
- des équipes pédagogiques interdisciplinaires,
- des associations sportives gérées par les pratiquants,
- la défense du service public (refus des Centres d'animation sportive ou Sas),
- une défense de la recherche en Eps actuellement sacrifiée dans le projet Mazeaud et Cie.

Compte tenu de nos positions, nous sommes les seuls à pouvoir prendre la défense sans ambiguïté des personnels qui mettent en œuvre une pédagogie non conforme aux schémas officiels. Des cas de répression pédagogique récents ont montré que la présence d'une seule organisation syndicale dans les Cap n'était pas une garantie suffisante pour la défense de ces collègues.

• Intendance universitaire (secrétaire, attaché, intendant)

- Pour l'amélioration de vos conditions de travail :
- limitation des regroupements

comptables à trois établissements au plus, en fonction de leurs caractéristiques ;

- correspondance des fonctions au grade et à l'échelle indiciaire ;
- formation professionnelle et permanente sur le temps de travail et accessible à tous ;
- l'amélioration des procédures d'avancement.

• Votez et faites voter Sgen-Cfdt

- seule organisation qui permette de dépasser le syndicalisme catégoriel
- entre les enseignants d'éducation physique de toute catégorie,
- entre les enseignants et les autres travailleurs de l'éducation,
- entre les travailleurs de l'éducation et les autres.

Nota : les collègues ne doivent surtout pas oublier de voter pour le Cjeps. Rappelons que pour ce scrutin le vote se fait par correspondance, les bulletins devant être adressés avant le 24 janvier à la Direction régionale de la jeunesse et des sports.

Toutes les informations sur ces élections figurent dans le **Su** spécial distribué à tous les enseignants d'Eps par l'intermédiaire du secrétaire d'établissement, et pour les personnels d'intendance sur le tract adressé à tous les électeurs.

discrimination sexiste enseignantes à l'étranger

Un grave malaise pèse depuis une dizaine d'années sur le plan de recrutement en direction de l'étranger : les femmes sont fort désavantagées et le plus souvent écartées.

Le Sgen combat cette situation qui réduit

les femmes mariées à accepter des contrats locaux et éliminent systématiquement les femmes seules. La section « étranger », mobilisée sur ce problème en 1975, avait remis une pétition à Mme Françoise Giroud qui n'eut pas l'écho souhaité : le problème se heurtait à trop d'obstacles et d'habitudes des services culturels français à l'étranger pour pouvoir être résolu rapidement et de façon durable.

La question a récemment été mise en pleine lumière par nos soins devant les instances compétentes. Nous espérons que des circonstances plus « favorables » permettront un réel changement.

cppn -cpa

horizon 80

Le ministère vient d'annoncer la transformation de 500 postes Cppn-Cpa en postes Pegc. Le contingent des instituteurs non spécialisés intégrables dans le corps des Pegc passe ainsi de 1 250 à 1 750. Cette mesure reste bien en deça des demandes exprimées par le Sgen lors de ses interventions. En effet, au rythme actuel, ce sont près de 7 500 instituteurs non spécialisés (Cppn, Cpa), en poste dans le premier cycle, qui resteront pour compte à la fin des mesures exceptionnelles d'intégration (1980). La direction des collèges n'envisage pour eux que le retour dans le premier degré, à moins qu'ils ne deviennent les bouche-trous du premier cycle, avec pour carotte le passage dans le corps des brevetés.

Le taux d'échecs lors de la première tranche d'intégrations pour les instituteurs non spécialisés a été de 17,5 % et a atteint 50 % dans deux académies. Une telle hécatombe, comme le refus de prendre en compte l'avenir des instituteurs non spécialisés sur poste Cppn-Cpa, justifient largement nos réserves. Le Sgen ne chante pas victoire à tout propos... Faut-il l'en blâmer ?

dijon

«ceux qui la font, ceux qui ne la font pas...»

Le Bureau académique de Dijon a repris à son compte un texte de réflexion du secteur général de Nevers-Banlay élaboré lors de la grève du premier décembre.

Ce texte ne présente qu'une partie de l'état de la réflexion de l'académie de Dijon sur ce sujet. Elle souhaite pouvoir, dès que cela sera possible, apporter les compléments sous la forme d'une contribution à un article de Su qui traiterait des grèves de 24 heures en général.

Le secteur général de la Cité scolaire du Banlay à Nevers a appelé les sections à la grève du premier décembre par discipline et solidarité syndicale.

Il estime cependant que le scepticisme et les réticences des adhérents doivent être connus et transmis à l'échelon national et académique.

un rituel rassurant

Les grèves de 24 heures, dans leur ensemble, ne sont pas crédibles, sauf cas précis (action locale, répression...). Ainsi, pour certaines sections, une grève au moment de l'extra-

dition de Klaus Croissant aurait été souhaitable.

— Elles semblent obéir à un rituel rassurant pour les états-majors parisiens. Ce rituel est, certes, essentiellement le fait de nos partenaires syndicaux. La Cgt s'y soumet dans le but d'enfermer l'action syndicale dans un cadre limité qu'elle puisse contrôler politiquement. La Fen y obéit parce que c'est, semble-t-il, la seule réponse encore crédible qu'elle puisse apporter à ses adhérents dont la mobilisation est souvent bien mince ; et aussi parce que, dans cette organisation, il y a loin du discours à la pratique (cf prises de position sur la laïcité et la loi Guerneur et l'absence totale d'action à ce sujet). Bon nombre d'adhérents qui ont choisi le Sgen-Cfdt pour ses analyses et ses méthodes de lutte originales se « retrouvent » mal dans ce type d'action.

— Elles sont parfois perçues par les adhérents comme une manipulation des partis politiques de gauche utilisant les syndicats comme une masse de manœuvre. A ce sujet, la position de la Cfdt qui faisait de la grève du premier décembre un pas vers l'unité des travailleurs n'a pas été comprise.

— Elles sont associées à une plate-forme revendicative fourre-tout donc démobilisatrice. Il faut, par exemple, prendre en compte que les revendications sur les salaires se posent en termes différents d'une part pour les catégories B, C, D et les non titulaires (agents, administratifs, instituteurs, Pegg, enseignants des Cet), d'autre part pour les titulaires des catégories A et hors classe (certifiés, agrégés, enseignants du supérieur). Les revenus d'un couple de certifiés approchent avant déduction fiscale les 8 000 francs par mois.

Certes, notre appartenance à la Cfdt nous garde de tout corporatisme. Le Sgen-Cfdt est clairement partie prenante des actions interprofessionnel-

les. Mais la démobilisation actuelle, entretenue par les échecs de la gauche politique et certains échecs de l'action syndicale (Dubigeon, Montefibre...) n'incite guère à l'action des travailleurs qui se sentent moins touchés que les autres, tout au moins dans leurs revenus.

un échéancier et une plate-forme limitée

Dans ces conditions, le secteur général de Nevers-Banlay souhaite :

— la mise en place d'un échéancier de l'action syndicale interprofessionnelle ou fonction publique qui apportera, en particulier, la preuve que les grèves de 24 heures entrent dans une stratégie cohérente et continue d'action syndicale.

— une mobilisation rendue possible par une plate-forme portant sur 2 ou 3 points au plus, et pour laquelle on se bat à fond jusqu'à de solides résultats. Alors, on rendra crédible l'action des syndicats. ■



une vue de la manifestation du 1er décembre à Paris

agents-op-labo

• AU-IU

Mouvement du personnel Au-Iu — catégories A et B —
Les demandes de mutation, réintégration, mise en disponibilité, mi-temps, sont à adresser au ministère (par voie hiérarchique) pour le 7 février 1978 au plus tard. Ceux et celles qui désirent recevoir la liste des postes vacants parus au Bo n° 46 (mouvement du personnel n° 7) peuvent écrire au secrétariat Au-Iu - 5, rue Mayran - 75009 Paris, en joignant 3 F en timbres.

• CAP

Dates des Cap nationales pour l'accès dans le corps des :

- Sau et secrétaires en chef : 25/01/1978
- Aiu : 19/01/1978
- Aau : 12/01/1978

La Cap concernant l'accès au corps des Siu s'est tenue le 15 décembre. 120 candidats de retenu(e)s sur environ 1 200 demandes. Une vraie loterie.

Bo n° 46 du 22 décembre.

• FLASH

Le flash pour les élections Intendance Universitaire est en commun avec l'Eps (p. 21).

cet

• AUTONOMIE DES CET

Un arrêté du 3 novembre 1977 établit la première liste des Cet annexés à des lycées recouvrant leur autonomie et prenant l'appellation de Lep à partir de la rentrée 1977. Au Bo n° 45 du 15 décembre 1977.

• STAGES DES ÉLÈVES EN ENTREPRISE

Une circulaire du 7 décembre 1977 rappelle la réglementation et les conditions des stages en entreprise des élèves des établissements d'enseignement technique hôteliers. Au Bo n° 45 du 15 décembre 1977.

• TAXE D'APPRENTISSAGE : CAMPAGNE 1978

Circulaire n° 77-464 du 5 décembre 1977. Au Bo n° 45 du 15 décembre 1977.

• AVANCEMENT

Circulaire n° 77.455 du 25/11/1977 : Préparation du tableau d'avancement au corps des professeurs techniques chefs de travaux de collège d'enseignement technique au titre de la rentrée 1978/1979.

• MUTATIONS

Les demandes de mutation, de réintégration ou de congés présentées par les professeurs de Cet (Lep) au titre de la rentrée scolaire 1978/1979, doivent être déposées auprès du secrétariat des chefs d'établissement le 12 janvier 1978 au plus tard.

Les demandes concernant les proviseurs, directeurs, conseillers d'éducation de Cet (Lep) doivent être adressées le 10 janvier 1978 au plus tard. Bo n° 46 du 22 décembre.

second-degré

• PROMOTIONS

Les Capn se réunissent à partir du 20 janvier pour traiter de l'avancement des personnels enseignants (certifiés, agrégés, chargés d'enseignement, bi-admissibles).

Pour permettre un contrôle des documents administratifs et une

information rapide, envoyez d'urgence les fiches syndicales de promotion (accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse) au Sgen-Cfdt - 5, rue Mayran, 75442 Paris, Cecex 09 - Ceci s'adresse à tous les promouvables au petit ou au grand choix entre le 1er octobre 1977 et le 30 septembre 1978.

Réclamer la fiche syndicale au secrétaire d'établissement du Sgen. A défaut, au secrétaire départemental ou académique du Sgen.

• MOUVEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

La circulaire est parue au Bo du 22 décembre. Elle reconduit les dispositions antérieures. Les demandes doivent être déposées avant le 10 janvier. Les fiches syndicales sont à votre disposition au secrétariat académique, sinon au secrétariat national.

• CNTE-MAISON DE CURE

Circulaire organisant les demandes de maintien ou de première affectation au Cnte ou dans les maisons de cure - Bo n° 44.

• CAPES-AGRÉGATION

Calendrier des épreuves écrites des Capes, agrégations et certificats du diplôme de travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager, session 1978. Bo n° 44.

Rappel : clôture des inscriptions le 13 janvier.

• BAC

Dates des épreuves anticipées de français : Bo n° 45.

• PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

Échanges franco-espagnol - retrait des notices de candidature avant le 15 janvier. Bo n° 45.

• CARTE SCOLAIRE

Circulaire organisant l'affectation des personnels touchés par

les mesures de carte scolaire ou par les conséquences de la transformation en établissements autonomes des premiers cycles de lycée ou des Ces annexés. Bo n° 45. Voir commentaire p. 7.

• MUTATION CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Circulaire organisant les demandes de mutation ou de réintégration des proviseurs, des directeurs de Lep, des censeurs, des principaux et des conseillers d'éducation au titre de la rentrée 1978-1979. Bo n° 46.

supérieur

• CREATIONS D'ENSEIGNEMENTS

Les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux doivent parvenir au secrétariat d'Etat pour le 1er février (circulaire du 13 décembre, Bo 46 du 22 décembre). Sujet à débattre à la prochaine réunion de section syndicale.

Hebdomadaire du SGEN-CFDT

Directeur de la publication :

J. George

Rédacteur en chef : Alain Fouqué

C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73

ISSN 0337 - 7725

Abonnement : 80 F

Suppléments

Recherche-Formation : 25 F

Chantier : 10 F

Syndicat général

de l'Education nationale CFDT

5, rue Mayran - 75009 PARIS

247.74.01

Publicité : Georges Schpilberg

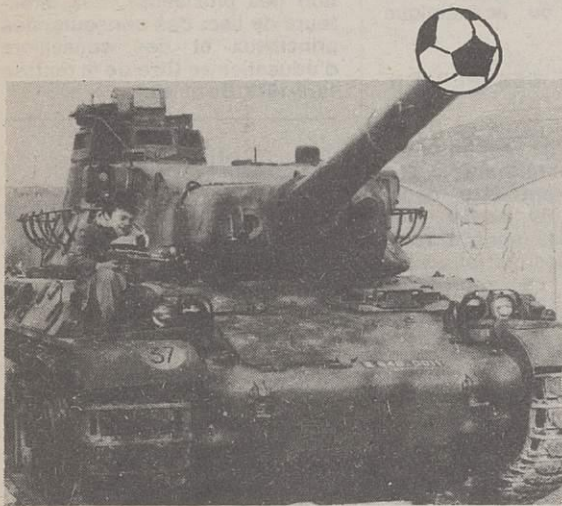
Tél. 246.37.50

Imprimerie ETC 76190 YVETOT

Cadet Photocomposition

75009 PARIS

regard sur... ... l'argentine



le football à la botte

LE football, on aime ou on n'aime pas. La coupe du monde que le « club France » ira discuter en juin prochain c'est une autre affaire. Car la coupe, c'est peut-être 35 000 visiteurs étrangers, un milliard et demi de téléspectateurs, des dépenses énormes, mais c'est aussi une publicité monstre pour le pays qui l'accueille.

Et quel pays : l'Argentine. Depuis le coup d'Etat du 24 mars 1976, un état de siège permanent et une répression qui dépasse ce que le Chili a pu faire. Amnesty International cite des chiffres.

— 8 000 détenus, sans que la liste en soit connue officiellement, sans qu'il y ait besoin d'invoquer des charges précises, sans procès ;

— 10 000 disparus, enlevés par les forces de l'ordre, sans mandat d'arrêt. Certains sont retrouvés en prison, après plusieurs mois. Parfois la police signale que tel autre a été victime d'un « accident » ou tué en cherchant à s'échapper. C'est en Argentine que les missions d'Amnesty ont relevé les tortures les plus graves et les plus systématiques. Un rapport américain fait état de 6 000 exécutions.

— 8 000 réfugiés enregistrés, Chiliens et Uruguayens notamment : 150 000 à 200 000 en fait. Tous vivent dans l'insécurité la plus totale. Certains sont refoulés, d'autres enlevés ouvertement par la police de leur pays.

Toute l'Argentine est mise sous surveillance.

Le coup d'Etat prétendait mettre fin à une situation d'anarchie, à la guérilla Montonero, à la crise économique. En fait, le capitalisme international et surtout nord-américain, après les déboires rencontrés en Asie puis en Afrique, cherche à se réserver une source de matières premières, un lieu d'investissements productifs, un marché potentiel. A ces investissements, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, les firmes multinationales, posent deux conditions préalables : l'ordre à tout prix et le contrôle des masses populaires.

Elles peuvent compter sur une nouvelle bourgeoisie industrielle, dont le premier soin est de démanteler les entreprises jadis nationalisées pour les rendre au secteur privé. Brésil, Chili, Uruguay, Argentine... l'Amérique latine s'homogénéise économiquement et policièrement. Et elle devient un moyen pour le capitalisme américain de faire pres-

sion sur les pays d'Afrique ou d'Asie qui seraient tentés d'être trop exigeants en matière d'ordre économique international.

La coupe du monde risque de fournir au régime une caution internationale et de faire oublier que les stades argentins servent aussi à parquer et à torturer les suspects. Apolitiques, ces manifestations sportives ? Certains journaux en profitent déjà pour faire l'apologie de l'ordre argentin. L'attitude à adopter n'est pas facile à choisir. Par exemple, Georges Marchais déclarait le 17 novembre qu'il dirait non à une coupe du monde en Afrique du sud, parce que « *le régime de l'apartheid est insupportable à nos yeux* », mais il poursuivait : « *quand on pose le problème des libertés, de leur mise en cause, ainsi que des droits de l'homme dans certains pays, je pense qu'il faut faire très attention, car, hélas, on risquerait, à l'Est comme à l'Ouest, de ne pas aller dans beaucoup de pays... Au lieu du rapprochement international des sportifs, nous irions vers un écartèlement. C'est pourquoi je défendrai l'idée que la France doit aller en Argentine.* » Distinguo subtil, mais il est vrai que peu de pays pourraient recevoir aussi bien la coupe de football que... les prochains Jeux olympiques.

L'idée d'un boycott de la coupe progresse dans plusieurs des pays qualifiés, la Suède d'abord, les Pays-Bas, l'Espagne, la France maintenant, où un comité vient de se constituer à cet effet (14 rue de Nanteuil, 75015 Paris). Certains Argentins en exil sont réticents, car ce boycott éviterait au gouvernement de se trouver en situation délicate ; mais peut-on rester neutre devant ce qui se passe en Argentine ? Ne peut-on pas faire au moins de la participation à la coupe un moyen de pression sur la junte, ne serait-ce que pour la libération des prisonniers (y compris de la vingtaine de prisonniers français, dont le sort semble mobiliser moins de vertueuses indignations que celui des ex-prisonniers du Polisario) ?

De leur côté, les enseignants ont quelque chose à faire : il est de saine pédagogie d'éveil d'utiliser l'actualité pour élargir l'information des élèves et les inciter à réfléchir. Sur le sport, et le rôle qui lui est assigné dans cette société. Sur les droits de l'homme. Sur l'ordre économique des multinationales. Sur le folklore facile et la trompeuse unanimité du sport. Ne rien dire serait laisser faire.

Jacques GEORGES ■